



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise (article 8 VII), son visionnage restant possible après coup, et pour assurer le respect des mesures barrières et des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, applicable en tout lieu et en toute circonstance (article 1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié) rendant impossible l'accueil d'un public en présentiel, compte tenu de la configuration de la salle de réunion de l'assemblée communale.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme du CAUZÉ de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Jean-Marc DUSSEAUX, Mme Brigitte AUBONNET, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Matthieu MIRLEAU, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI.

Absents excusés : M. Joseph SAMAMA pouvoir à Mme Graziella LACROIX
Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE
Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Isidro DANTAS
M. Freddy CLAIREMBAULT pouvoir à Mme Marie-Laure CAILLON
Mme Catherine LONDADJIM pouvoir à Mme Armelle AGNERAY
Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Matthieu MIRLEAU
Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à Mme Lydie DUCHON

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Réf : 2021/09/10 - **OBJET** : Vœu pour une amélioration de la grille de desserte de la ligne N du Transilien dans les Yvelines

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le renforcement de l'attractivité de la desserte ferroviaire et des temps de parcours entre les Yvelines et Paris, aux heures de pointe comme aux heures creuses, est indispensable pour réaliser les objectifs de réduction de la part modale de la voiture individuelle en Île-de-France,

Considérant que par ce vœu, l'assemblée communale entend affirmer son opposition à toute modification de la grille de desserte de la ligne N du Transilien qui se traduirait par une dégradation des conditions de transport pour les Saint-Cyriens, et que la refonte totale de la grille de desserte de la ligne N s'impose afin d'améliorer les temps de parcours entre les Yvelines et Paris.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article préliminaire : Adopte à l'unanimité la proposition d'amendement n° 1 présentée par Mme Armelle AGNERAY au nom du groupe « Saint-Cyr-l'École en commun », visant à compléter les « considérant 1 et 2 » et l'article 1 alinéa 1 de ce projet de délibération, ainsi rédigés :

« Considérant que le renforcement de l'attractivité de la desserte ferroviaire et des temps de parcours entre les Yvelines, Paris et La Défense, aux heures de pointe comme aux heures creuses, est indispensable pour réaliser les objectifs de réduction de la part modale de la voiture individuelle en Île-de-France, Considérant que par ce vœu, l'assemblée communale entend affirmer son opposition à toute modification de la grille de desserte des lignes C, N et U du Transilien qui se traduirait par une dégradation des conditions de transport pour les Saint-Cyriens, et que la refonte totale de la grille de desserte de la ligne N s'impose afin d'améliorer les temps de parcours entre les Yvelines et la gare de Paris-Montparnasse. »

« Article 1 : Adopte le vœu suivant lequel :

- Ile-de-France Mobilités et la SNCF doivent revenir sur leur décision de rendre omnibus les trains des branches de Plaisir-Grignon et Mantes-la-Jolie **de la ligne N**, de dégrader la fréquence sur la branche de Rambouillet **de la ligne N le week-end, sur la ligne U aux heures creuses et sur la ligne C** »,

Article 1 : Adopte à l'unanimité le vœu comportant l'amendement n° 1 présenté par Mme Armelle AGNERAY au nom du groupe « Saint-Cyr-l'École en commun », voté à l'unanimité comme cela est mentionné à l'article préliminaire, suivant lequel :

- Ile-de-France Mobilités et la SNCF doivent revenir sur leur décision de rendre omnibus les trains des branches de Plaisir-Grignon et Mantes-la-Jolie **de la ligne N**, de dégrader la fréquence sur la branche de Rambouillet **de la ligne N le week-end, sur la ligne U aux heures creuses et sur la ligne C**,
- Ile-de-France Mobilités et la SNCF doivent mettre en œuvre une refonte de la grille de desserte de la ligne N du Transilien, afin de garantir de meilleurs temps de parcours entre les Yvelines et Paris, de rééquilibrer le niveau de service entre petite et grande couronne, et d'offrir une alternative sérieuse à la voiture individuelle pendant et en dehors des heures de pointe.

Article 2 : Précise que le présent vœu sera adressé à Madame Valérie PÉCRESSÉ, présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, à Monsieur Pierre BÉDIER, président du Conseil départemental des Yvelines, aux parlementaires yvelinois, aux maires des communes yvelinoises desservies par la ligne N du Transilien, à Monsieur François de MAZIERES, président de Versailles Grand Parc, à Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, président de la SNCF, à Madame Sylvie CHARLES, directrice générale de SNCF Transilien, et à Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines et **mandate** le Maire pour prendre, en tant que de besoin, les mesures utiles permettant d'assurer l'exécution de cette délibération.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 13/10/21
et publication du : 07/10/21

Saint-Cyr-l'École,
le : 13/10/21

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Voeu pour une amélioration de la grille de desserte de la ligne N du Transilien dans les Yvelines

Date de transmission de l'acte : 13/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 13/10/2021

Numéro de l'acte : 2021-09-10 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20210929-2021-09-10-DE

Date de décision : 29/09/2021

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions